



**The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System**  
***Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent***

---

**AVIS AUX NAVIGATEURS N° 12 – 2026**

**RÉGION DE NIAGARA**  
**CANAL WELLAND**

**TRANSIT VERS LA CALE SÈCHE OU LE QUAI 52A DANS LE CANAL WELLAND**

La procédure suivante doit être suivie pour tous les navires prévoyant transiter vers la cale sèche ou le quai 52A en amont de l'écluse 1 dans le canal Welland.

Note : Le tirant d'eau maximum autorisé au quai 52A est de 7,90 m.

**1. Avis Préalable**

Les navires doivent fournir aux inspecteurs de navires de la région Niagara un préavis minimal de 24 heures avant tout mouvement vers la cale sèche ou le quai 52A afin de permettre la planification des opérations (Courriel : [nrshipinspectors@seaway.ca](mailto:nrshipinspectors@seaway.ca)). Les inspecteurs de navires fourniront ensuite les lignes directrices et exigences détaillées relatives au mouvement.

**2. Soumission du formulaire de mouvement**

Un représentant d'Ontario Shipyards doit soumettre un formulaire de mouvement PWDD-W52A pour tous les mouvements de navire, peu importe le tirant d'eau, au centre de contrôle des opérations (OCC) de Niagara par courriel aux adresses suivantes :

- [nrerie@seaway.ca](mailto:nrerie@seaway.ca)
- [nrshipinspectors@seaway.ca](mailto:nrshipinspectors@seaway.ca)
- [nia-CSSO@seaway.ca](mailto:nia-CSSO@seaway.ca)

Le formulaire doit être soumis au moins 8 heures avant l'arrivée du navire à Port Weller. Des mises à jour doivent être fournies au besoin.

Ontario Shipyards doit également fournir le nom et numéro de téléphone d'un représentant désigné qui demeurera disponible pendant toute la durée du mouvement du navire et pendant que celui-ci est amarré au quai.

**3. Mouillage du Port Weller**

Le navire doit se rendre au mouillage de Port Weller et y demeurer jusqu'à ce qu'une autorisation soit accordée par l'OCC de Niagara. L'autorisation dépendra des conditions de circulation et du respect de toutes les exigences opérationnelles. Les transits tôt en journée sont privilégiés lorsque possible.

---

**The St. Lawrence Seaway Management Corporation**  
**Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent**

**Région Maisonneuve**  
151, rue de l'Ecluse  
St-Lambert, Québec  
J4R 2V6  
Tél : (450) 672-4115

**Niagara Region**  
508 Glendale Avenue  
P.O. Box 370  
St-Catharines, Ontario  
L2R 6V8  
Tél : (905) 641-1932



**The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System**  
***Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent***

---

**4. Réunion préalable de l'accostage**

Une réunion préalable à l'accostage doit avoir lieu entre le capitaine du navire, le pilote (le cas échéant) et un inspecteur de la CGVMSL. Cette réunion peut se tenir à l'écluse 1. Le capitaine du navire et le pilote sont responsables de s'assurer que toutes les informations pertinentes sont communiquées aux capitaines des remorqueurs, le cas échéant. Cette réunion vise à s'assurer que toutes les parties ont une bonne compréhension du plan d'accostage.

**5. Niveaux d'eau**

La CGVMSL maintiendra le niveau d'eau minimal requis pour le mouvement entre le mur sud-ouest de l'écluse 1 et le quai 52A ainsi que pendant que le navire est amarré au quai 52A, le cas échéant.

14 mai, 2026

---

**The St. Lawrence Seaway Management Corporation**  
**Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent**

**Région Maisonneuve**  
151, rue de l'Écluse  
St-Lambert, Québec  
J4R 2V6  
Tél : (450) 672-4115

**Niagara Region**  
508 Glendale Avenue  
P.O. Box 370  
St-Catharines, Ontario  
L2R 6V8  
Tél : (905) 641-1932